

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2596

présenté par  
Mme Buis

à l'amendement n° 2584 de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 5, après le mot :

« bruit »,

insérer les mots :

« ou dans une zone de bruit d'un plan de gêne sonore ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à couvrir à la fois les zones de bruit routiers ou ferrés et les nuisances aériennes.